

HORAIRES APLD

LA CFE-CGC VOUS ÉCOUTE

L'accord APLD, négocié et signé par la CFE-CGC, permet de sauvegarder 361 emplois à Nantes. Une concertation a débuté pour définir les horaires applicables à partir du 1er janvier 2021. La 3e réunion est planifiée jeudi 5 novembre.

Dans un premier temps, les échanges portent sur les horaires d'équipe en 2x8.

La CFE-CGC, à l'écoute des salariés, constate que les attentes sont plurielles :

- Partir au plus tôt en fin d'après-midi.
- Bénéficier d'une vraie pause repas le matin, qui contribue également à renforcer la cohésion sociale.

Propositions de la CFE-CGC

- Définir des horaires garantissant le maintien des primes d'équipe.
- Répondre aux besoins physiologiques à travers une pause suffisamment longue le matin pour permettre un repas au restaurant.
- Améliorer la QVT et l'équilibre des temps de vie en sécurisant un départ au plus tôt en fin de vacation d'après-midi.

5h00	12h46	13h45	21h05
travail 7h + pause payée 46 min		intershift sanitaire*	travail 7h + pause payée 20 min

** durée à réduire dès que la situation sanitaire le permettra.*

Points de vigilance

- Les solutions définies doivent répondre aux exigences de performance industrielle de notre site sans reporter sur les managers de production la mission de faire respecter des horaires de pause trop contraints.
- Les accords en vigueur pour les salariés forfaités horaires et maîtrises en production doivent être respectés, en huitis comme en régulière.

Comme à son habitude, la CFE-CGC a abordé ce sujet sensible en étant à l'écoute du terrain. Elle s'est inscrite dans la concertation avec pragmatisme, refusant les solutions simplistes ou irréalistes. Force de proposition, la CFE-CGC recherche le compromis le plus pertinent pour tous.

S'opposer parfois

Proposer toujours

Construire souvent